



Lettre info relais

Les news du Relais Petite Enfance

n°21
Avril 2022

P.3 - Dossier
**l'enfant au cœur
des échanges journaliers**

Une Nouvelle Convention Collective

La Convention collective nationale du 15 mars 2021 « Particuliers employeurs et de l'emploi à domicile » est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Elle vise à mieux répondre aux enjeux et à accroître l'attractivité du secteur et améliore certains droits collectifs et individuels.

Elle est divisée en trois parties : un socle commun, un socle assistant maternel et un socle salarié du particulier employeur ; ainsi que de nombreuses annexes.

Nous vous l'avons envoyée par mail en début d'année au format PDF.

Les dossiers du n°189 (juin/juillet 2021) et du n°193 de l'Assmat (février/mars 2022) sont consacrés à la nouvelle convention collective et à sa mise en œuvre.

Tous ces documents sont consultables au Relais.

Vous souhaitez en savoir plus ou vous avez des questions relatives à la nouvelle convention collective et à sa mise en œuvre ?

Conformément à sa mission d'information et d'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel et des parents employeurs, le relais reste disponible pour vous apporter une information d'ordre général et vous orienter vers les interlocuteurs spécialisés en matière de droit du travail

QUELQUES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Au niveau national

- Site du Code du travail numérique : <https://code.travail.gouv.fr>, taper « 3239 » dans la barre de recherche pour accéder à un article sur l'essentiel de la nouvelle convention collective et une série de questions-réponses les plus fréquentes organisées par thème
- Site de Pajemploi : <https://www.pajemploi.urssaf.fr>, consulter les Actualités ou taper « convention collective » dans la barre de recherche
- Portail officiel du particulier employeur et du salarié : <https://www.net-particulier.fr>
- Service Allô Service Public au 3939
- Sites internet des organismes signataires de la convention collective : la FEPEM pour les particuliers employeurs, les syndicats professionnels pour les assistantes maternelles (FGTA FO, FS CFTD, CGT CSD, SPAMAF, FESSAD UNSA).

Au niveau local

- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités des Pyrénées-Atlantiques (DDETS) au 0 806 000 126 ou par courriel à : ddets-sct-pau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

La formation continue des assistants maternels

La nouvelle circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), stipule que les RPE doivent contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles et faciliter leur départ en formation continue.

COMMENT LES RELAIS PROCÈDENT-T-ILS ?

- Ils sont en contact avec les organismes de formation pour connaître leurs propositions et les diffuser auprès des assistantes maternelles
- Ils recueillent les envies et besoins de formation des assistantes maternelles soit par le biais de questionnaires, soit lors de temps d'échanges.
- Ils peuvent constituer des groupes de professionnelles intéressées par un même sujet pour demander la mise en place d'une formation et faciliter le processus d'inscription auprès de l'organisme de formation.

À SAVOIR

Pour les demandes de formations auprès du GRETA, il est nécessaire de :

- Constituer un groupe de 12 personnes,
- Faire une demande collective, recensée et relayée par le Relais, au plus tard fin septembre pour que la formation soit mise en place en N+1.

Si vous êtes plusieurs à être intéressées pour suivre une formation, n'hésitez pas à en informer le Relais au moment des bilans de fin d'année (juin/juillet) ou au plus tard à la rentrée (septembre).



l'enfant au cœur des échanges journaliers

Les mois passés les protocoles sanitaires liés à la Covid19 sont venus chambouler de manière générale les relations sociales, et ont souvent modifié nos pratiques professionnelles. Cela s'est entre autres ressenti dans les moments spécifiques de la journée des enfants que sont l'accueil du matin et le départ du soir. Selon les conditions matérielles et humaines de chacun, selon la réglementation en vigueur, la mise en œuvre de ces temps forts a été quelques fois modifiée : accueil à l'extérieur du lieu d'accueil ou dans un espace plus réduit qu'habituellement, port du masque, échanges plus rapides par exemple. A ce jour, cette thématique alimente des questionnements professionnels, qui peuvent nous amener à se rappeler les objectifs de ces temps.

Ces échanges du matin et du soir permettent aux adultes de partager des informations centrées sur l'enfant, son environnement ou sur ce qu'il vit : son état émotionnel, son état de santé, ses besoins physiologiques, ses apprentissages, son développement, le climat familial, etc.

C'est ainsi, qu'une continuité s'établit entre ce que l'enfant vit à la maison et sur son lieu d'accueil ; cela influence l'accompagnement que peut proposer le professionnel et la qualité du retour au sein de sa famille. L'enfant est assuré par ces temps d'échanges, que les adultes qui l'entourent vont être en mesure de donner du sens à ses comportements, ses réactions, et de l'accompagner avec compréhension, empathie et bienveillance dans ce qu'il vit ou ressent. Dans ce contexte, il acquiert une sécurité affective et psychique nécessaire à son bien-être et à son développement.

Le temps d'accueil de l'enfant le matin, permet de lui montrer qu'il est attendu et que ses besoins seront pris en compte au cours de la journée. Le temps d'échanges du soir permet de relayer aux parents des observations et un regard professionnel sur la journée de l'enfant.

Du point de vue de l'enfant, que ce soit en début ou en fin de journée, le temps des transmissions précède une séparation, avec sa famille, la professionnelle et les autres enfants accueillis. Ces instants de communication entre adultes marquent une transition, un temps en suspens, qui accompagne l'enfant dans l'arrivée ou le départ du lieu d'accueil.

Chacun a des attentes et avis personnels sur le type d'informations utiles et nécessaires à partager. Un échange, dès la mise en place de l'accueil, sur les attentes et les objectifs du contenu des transmissions permet à chacun de les exprimer, de connaître celles de l'autre dans le but de satisfaire les besoins de tous.



Cela permet également de rappeler, du point de vue professionnel, que les minutes accordées à cet échange centré sur l'enfant font partie de son accueil et à ce titre, sont intégrées dans les horaires d'accueil de la journée. Il en demeure que le professionnel doit également rester disponible pour les autres enfants qu'il accueille, ce qui doit limiter les transmissions à l'essentiel à certains moments.

Il peut arriver que le souhait des parents sur le contenu de ces échanges, diffère de celui du professionnel.

Dans ce cas, le professionnel peut recentrer la conversation autour des besoins de l'enfant en orientant, par des questionnements ou des apports, les parents dans leurs observations. Dans ces échanges centrés sur l'enfant, il est important d'écouter la demande du parent. Un parent qui pourrait sembler au demeurant indifférent à ce qu'on lui dit sur le moment, tirera tout de même profit de cet échange, dont il pourra se saisir ultérieurement. Il faut du temps parfois pour que cela fasse sens. Un parent n'est pas un professionnel ; il est parent de son enfant.

Maintenir une posture professionnelle, permet d'accompagner la parentalité.

Quel que soit le lieu dans lequel s'opère ce temps d'échanges, la qualité de la transmission reste essentielle. Le développement de l'enfant, ses apprentissages, son sommeil, les événements qu'il a traversés et les émotions qu'il ressent, demeurent, entre autres, autant de facteurs qui impactent son bien-être, et guident ses interactions avec le monde qui l'entoure. Transmettre des observations constructives, factuelles, sans jugement, de part et d'autre, en faisant équipe autour de l'enfant, garantit un accompagnement professionnel et familial de qualité.

*Article rédigé par plusieurs RPE
du département des Pyrénées-Atlantiques*

Ça peut vous intéresser

TOUS LES VENDREDIS (hors vacances scolaires)

Espace accueil enfants parents

Le vendredi matin (hors vacances scolaires) entre 9h30 et 11h30 au Relais 24 avenue Roger Cadet. Espace convivial de rencontres et de jeux pour les parents et les enfants de la naissance à l'entrée à l'école/crèche/assistante maternelle.

Informations : 05 59 81 57 33

LE SITE ET L'APPLICATION 1 000 PREMIERS JOURS

Conçus par le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France, le site 1000-premiers-jours.fr propose des réponses claires, accessibles et bienveillantes aux questions que peuvent se poser les futurs et jeunes parents à travers des rubriques intitulées Devenir parents, Agir sur son environnement, Être accompagné et Découvrir son enfant.

OÙ ALLER AVEC SON ENFANT ?

À Lescar

- La ferme Emmaus.
- Le lac des Carolins.

À Pau

La forêt des vert-tiges : sentiers sensoriel pieds nus pour les tout-petits.

Ailleurs dans l'agglomération

Les médiathèques de l'agglomération paloise : Animations pauses lectures pour les 0-6 ans. Plus d'infos : mediatheques.agglo-pau.fr

À Hagetaubin

La pêcherie d'Aurit, parc animalier.

La vie du relais

Contrat de projet du Relais : retour sur les questionnaires

17 retours de familles

Pour la recherche d'un mode d'accueil : 16 familles sont passées par le Relais

Pour la recherche d'une assistante maternelle 9 familles sont passées par le Relais. Les autres ont trouvé leur assistante maternelle soit par le bouche à oreille, soit en passant par le site de la CAF monenfant.fr ou des sites internet

Accompagnement dans la fonction d'employeur : 11 familles ont été très bien et bien accompagnées par le Relais.

Les 6 familles n'étant pas passées par le Relais ont évoqué les raisons suivantes : pas de besoin ; site internet existant pour cela ; réponses obtenues par le Relais assez vagues, pas de possibilités d'avoir des calculs et orientation vers la Direccte qui a donné des réponses claires et adaptées à la législation avec exemple à l'appui.

Retours sur les animations proposées par le Relais : 7 retours

- Ateliers variés, beaucoup d'activités proposées et de temps festifs, de bons retours de mon assistante maternelle, mon enfant se régale. Aucune communication sur les animations.
- Des regrets exprimés sur l'annulation des temps festifs l'an dernier.
- Les rendez-vous enfants-parents du vendredi matin sont une bonne idée.

Suggestions émises

- Demande d'un peu plus de temps d'ouverture aux parents. Le vendredi matin trop peu.
- Souhait d'une meilleure communication auprès des familles sur les animations du RPE et d'avoir des ateliers autour de la parentalité et du jeune enfant, etc.
- Souhait d'être accompagné dans la rédaction des contrats détaillés, le calcul et la législation sur les congés, les absences et fin de contrat.

Remarque sur l'accompagnement dans la fonction d'employeur : « Très fastidieux et sujet à litiges, la responsabilité du parent employeur étant engagée ».

12 retours sur 48 assistantes maternelles

Les 12 assistantes maternelles ayant répondu au questionnaire disent que le Relais répond à leur besoin en tant que professionnelle.

5 d'entre elles, souhaiteraient voir se développer plus de sorties en extérieur vers des lieux pédagogiques, plus d'échanges professionnels, des réunions sur des

Relais petite enfance

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

24 bis Avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 33

e-mail : rpe@lescar.fr

